

demandant tous rapports au Conseil par le ministre de la Marine et des Pêcheries relativement à la pêche du bar et du gaspereo dans les rivières *Napan* et *Noire*, *Miramichi*, et sur les rivages dans le voisinage, ainsi que les ordres en Conseil passés à ce sujet depuis le 1er janvier 1874, avec les rapports faits par les surveillants et l'inspecteur des pêcheries y relatifs, et les lettres et correspondances échangées avec le département à ce sujet. (*Documents de la session, No. 188.*)

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de *Québec*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération la 27^e résolution rapportée du comité des subsides, vendredi, 20 avril courant, laquelle résolution était ajournée, et elle est lue comme suit :

Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour achever et compléter les phares et les sifflets d'alarme, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la dite résolution est adoptée.

La Chambre procède à prendre en considération la 55^{ème} résolution rapportée du comité des subsides, vendredi, 20 avril courant, laquelle résolution était alors ajournée, et laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'entretien des travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

Et la dite résolution est adoptée.

M. *Young*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent vingt-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour explorations et travaux de génie du chemin de fer du *Pacifique*, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'administration et être distribuée comme suit : inspecteur des finances, \$2,600 ; bureau du sous-Receveur-Général, *Toronto*, \$8,000 ; bureau du sous-Receveur-Général, *Montréal*, \$5,500 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receveur-Général, *Halifax, N.-E.*, \$10,000 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receveur-Général, *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, \$11,000 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receveur-Général, *Fort Garry*, \$6,500 ; bureau de l'Auditeur et Receveur-Général, *Victoria, C. B.*, \$7,000 ; bureau de l'Auditeur et sous-Receveur-Général, *Charlottetown, I. P. E.*, \$4,000 ; caisses d'épargne de la campagne, *Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse*, et *Colombie-Britannique*, \$12,000 ; tenure seigneuriale et commission, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1878.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses, y compris l'estima-